

# Demande d'autorisation d'occupation du domaine public : terrasse, étalage

Vous êtes commerçant sédentaire et vous souhaitez occuper une partie de l'espace public (terrasse, étalage...) pour votre activité ?

Pour toute installation, vous devez demander l'autorisation à la Ville d'Uzès en remplissant le formulaire en ligne, pour une **première demande** ou un **renouvellement**, chaque année - et fournir les pièces justificatives demandées.

## Demande d'autorisation d'occupation du domaine public (terrasse, étalage)

➤ **Période : 1er mai 2024 au 30 avril 2025**

Téléchargez le formulaire ci-après et préparez le dossier complet, à remettre en mairie d'Uzès.

**Date limite de retour : 15 octobre 2024**

## CONTACT



### DÉMARCHES

#### Police municipale d'Uzès

Hôtel de Ville  
30700 Uzès

📞 0466034840

✉️ [policemunicipale@uzes.fr](mailto:policemunicipale@uzes.fr)

[VOIR LA FICHE](#)

### MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

